

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le Règlement (CE) n° 1907/2006

et le règlement (UE) 2020/878 de la Commission

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Date de construction : 02/01/2025

Numéro de version : V12072025

Numéro de révision : R12072025

Révision de la fiche de données de sécurité 12/07/2025

1.1. Identifiant du produit :

Nom du produit : SMART LASHES ULTRA SUPER GLUE

UFI 9DS2-Y0VR-A005-8MU8

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées :

Colle professionnelle pour extensions de cils.

Le produit est destiné à un usage cosmétique professionnel uniquement.

Ce produit est certifié comme un produit cosmétique destiné à l'application de faux cils. Sa sécurité a été évaluée par un professionnel conformément aux réglementations légales en vigueur et est considérée comme sûre lorsqu'elle est utilisée correctement et recommandée. Cette classification est basée sur la législation chimique et ne présente pas automatiquement de risque pour la santé de l'utilisateur.

1.3. Importateur :

Intersmart, s.r.o., Nekvasilova 692/27, 186 00, Prague 8.

Coordonnées : info@smartlashes.eu +420 227 272 400

Personne responsable : Oleksiy Denysov

Pays d'origine : Corée

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Centre d'information antipoison

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison Paris)

Intersmart, s.r.o., Oleksiy Denysov +420 775 900 674

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

2.1. Classification de la substance ou du mélange au titre du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Flam. Liq. 3, H226 – Liquides et vapeurs inflammables
Tox. aiguë. 4 (voie orale), H302 – Nocif en cas d'ingestion
Irritation cutanée. 2, H315 – Irritant pour la peau
Irritation oculaire. 2, H319 – Provoque une irritation oculaire grave
Skin Sens. 1, H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Resp. Sens. 1, H334 – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation
STOT SE 3, H335 – Peut provoquer une irritation respiratoire
EUH202 – Cyanoacrylate. Danger. Il colle la peau et les paupières ensemble en quelques secondes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme:

GHS07 – irritant 	SGH08 – Dangers pour la santé 	GHS02 – substances inflammables 
---	--	--

Mot d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (phrases H) :

- **H226** – Liquide et vapeur inflammables.
- **H302** – Nocif en cas d'ingestion.
- **H315** – Irritant pour la peau.
- **H317** – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- **H319** – Provoque une grave irritation des yeux.
- **H334** – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
- **H335** – Peut provoquer une irritation respiratoire.
- **EUH202** – Cyanoacrylate. Danger. Il colle la peau et les paupières ensemble en quelques secondes.

Conseils de prudence (phrases P) :

- **P102** – Tenir hors de portée des enfants.

- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Défense de fumer.
- P261 – Eviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 – Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un écran facial.
- P302+P352 – En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 – En cas d'inhalation : Emmener la victime à l'air libre et la maintenir dans une position facile à respirer.
- P305+P351+P338 – En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont ajustées, et peuvent être facilement retirées. Poursuivez le rinçage.
- P312 – Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : Obtenir un avis ou une attention médicale.
- P333+P313 – En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Obtenir un avis ou une attention médicale.
- P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- P403+P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

2.3. Autres dangers

Le produit peut provoquer une sensibilisation, à la fois cutanée et par inhalation. Substance à prise rapide. Une polymérisation exothermique rapide peut se produire au contact de l'eau ou de l'humidité.

Par inhalation : Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

En cas de contact avec les yeux : Le contact peut provoquer une irritation oculaire grave.

En contact avec la peau : L'adhésif peut provoquer une irritation cutanée légère à modérée.

En cas d'ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

La substance éthyl-2-cyanoacrylate est classée comme dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Sa concentration affecte de manière significative la classification globale du mélange. La toxicité des adhésifs cyanoacrylates est plus souvent constatée avec une faible humidité de l'air et une ventilation insuffisante. L'application dans des

zones ventilées avec une humidité relative supérieure à 50 % est recommandée, ce qui favorise la polymérisation rapide des vapeurs et réduit ainsi l'exposition.

SECTION 3 – INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT

Mélanges

Ce mélange contient les ingrédients dangereux suivants :

Nom de la substance	Numéro CAS	Contenu (%)	Classification selon CLP
CYANOACÉTATE D'ÉTHYLE	105-56-6	>58 %	Flam. Liq. 3 (H226), Tox. aiguë. 4 (H302), Irritation oculaire. 2 (H319)
ÉTHYLE 2-CYANOACRYLATE	7085-85-0	<20 %	Irritation cutanée. 2 (H315), Irritation oculaire. 2 (H319), STOT SE 3 (H335), EUH202
MÉTHACRYLATE DE POLYMÉTHYLE	9011-14-7	>7,0 %	non classé comme dangereux (dans un mélange), éventuellement irritant mécanique
ESTER DE POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLÈNE D'ACIDE ISOCYANIQUE	9016-87-9	>3,5 %	Resp. Sens. 1 (H334), Skin Sens. 1 (H317), Tox. aiguë. 4 (H332)
AQUA	7732-15-5	1.0 %	non classé comme dangereux
NOIR DE CARBONE (CI 77266)	133-86-4	5.0 %	Généralement non classé comme dangereux sous forme liée

Les concentrations exactes des différents composants ne sont pas indiquées pour des raisons de protection des secrets d'affaires au sens de l'article 24 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les plages de concentration indiquées permettent d'évaluer suffisamment les dangers du mélange.

SECTION 4 : Instructions de premiers soins

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Déplacez la personne affectée à l'air frais et assurez-vous qu'elle respire calmement et confortablement. En cas de problèmes persistants, consultez un médecin.

En contact avec la peau :

Lavez abondamment la zone touchée avec de l'eau et du savon. Ne forcez pas la colle. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée, consultez un médecin.

En cas de contact visuel :

Rincez les yeux immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes. Si la personne affectée porte des lentilles de contact et qu'elles peuvent être facilement retirées, retirez-les et continuez à rincer. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Avalé:

Ne pas faire vomir. Rincez-vous la bouche avec de l'eau. En cas de problèmes persistants, consultez un médecin.

4.2 Les symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation des vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les personnes sensibles peuvent présenter une réaction allergique lors de l'inhalation (toux, essoufflement, respiration sifflante).

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation ou une réaction allergique. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave, voire des dommages temporaires. En cas d'ingestion, des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et éventuellement de la diarrhée peuvent survenir.

4.3. Orientations sur l'assistance médicale immédiate et les traitements spéciaux

En cas de réaction allergique ou de symptômes graves (par exemple, difficulté à respirer, irritation sévère des yeux ou de la peau), des soins médicaux immédiats sont nécessaires. Il est recommandé d'informer le médecin traitant de la composition chimique du produit (par exemple la teneur en composés éthyl-2-cyanoacrylate et isocyanate).

SECTION 5 : Mesures d'extinction d'incendie**5.1 Agents extincteurs**

Agents extincteurs appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), agent extincteur en poudre ou pulvérisation d'eau (brouillard).

Agents extincteurs inadaptés : jets d'eau puissants – peuvent provoquer la propagation de matériaux inflammables et augmenter le risque de propagation du feu.

5.2. Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange

Un incendie peut libérer des vapeurs irritantes, toxiques ou inflammables, notamment du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂), des oxydes d'azote (NO_x), des vapeurs acryliques et des isocyanates.

Le chauffage des cyanoacrylates ou des composants isocyanates peut produire de la fumée contenant des ingrédients sensibilisants s'ils sont inhalés et dangereux pour la santé.

5.3 Instructions pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection résistants aux produits chimiques.

Évitez de contaminer le sol et les sources d'eau par des agents extincteurs.

Refroidissez les récipients exposés au feu avec de la brume à une distance suffisante.

N'inhalez pas la fumée, les gaz ou les émanations produites lorsque le mélange brûle.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel d'une substance

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence Pour le personnel non initié :

Assurez une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de vapeurs. Portez de l'équipement de protection individuelle (gants, lunettes de protection ou respirateur). Évitez l'électricité statique et les étincelles.

Pour le personnel d'initiés :

Portez l'équipement de protection indiqué à la section 8. Évitez la propagation des fumées, minimisez le risque d'inhalation. S'assurer que seules des personnes formées à la manipulation de produits chimiques dangereux effectuent l'intervention.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Évitez les fuites dans les égouts, les cours d'eau et le sol. En cas de fuite importante, informez immédiatement les autorités compétentes. Sécurisez et nettoyez les zones sales conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériaux pour le contrôle des fuites et le nettoyage

Recouvrez le produit déversé d'un matériau absorbant ininflammable (p. ex. vermiculite, sable sec, granulés de liant), recueillez-le soigneusement et rangez-le dans un contenant hermétique pour élimination conformément à l'article 13. Cela évitera le contact avec l'eau, ce qui pourrait déclencher une polymérisation exothermique.

Nettoyez soigneusement la zone et aérez jusqu'à ce que les fumées disparaissent. Éviter qu'ils ne se propagent en dehors de la zone d'intervention.

6.4 Lien vers d'autres sections

Équipement de protection individuelle – voir section 8. Élimination des déchets – voir l'article 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre

Évitez tout contact avec la peau et les yeux et n'inhalez pas les vapeurs. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées ou en utilisant une ventilation par aspiration locale.

Lors de l'utilisation des produits, l'humidité relative de la pièce doit être augmentée à au moins 50-60 %. Évitez de générer de l'électricité statique.

Portez des gants et des lunettes de protection lors de l'utilisation du produit. Ne pas utiliser à proximité de flammes nues ou de sources d'inflammation - le produit est inflammable.

Le produit contient des composants isocyanates qui peuvent provoquer une sensibilisation s'ils sont inhalés. Assurez-vous d'une ventilation adéquate et portez un équipement de protection individuelle approprié.

Informations complémentaires :

Le cyanoacrylate d'éthyle est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil. Un nombre plus élevé de cas de toxicité des adhésifs cyanoacrylates (KL) sont associés à une faible humidité et à une ventilation insuffisante. On suppose qu'un niveau d'humidité plus élevé induit la polymérisation des monomères libres de KL, réduisant ainsi leur volatilité.

Pour cette raison, il est essentiel d'appliquer le produit dans un endroit bien ventilé avec une humidité adéquate.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité des substances et mélanges, y compris les substances et mélanges incompatibles

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Température de stockage : recommandée entre 2 °C et 10 °C.

Évitez tout contact avec l'eau, l'humidité, les alcalis, les alcools et les agents oxydants forts - une polymérisation exothermique peut se produire.

Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons, d'aliments pour animaux ou de produits pharmaceutiques. Tenir hors de portée des enfants et inaccessible aux personnes non autorisées.

Conserver dans l'emballage d'origine pour éviter la solidification ou la polymérisation indésirable.

Portez une attention particulière à la protection contre l'humidité de l'air lors d'un stockage à long terme.

7.3. Utilisation finale spécifique

Adhésif conçu pour un usage professionnel dans les extensions de cils.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition à l'air de travail (règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., tel que modifié) :

Nom de la substance	Le TAS	PEL (mg/m ³)	NPK-P (mg/m ³)	Note
CYANOACÉTATE D'ÉTHYLE	105-56-6	non spécifié	non spécifié	irritant, inflammable
ÉTHYLE 2-CYANOACRYLATE	7085-85-0	1,0	2,0	excitable
MÉTHACRYLATE DE POLYMÉTHYLE	9011-14-7			Il n'y a pas de limites
ESTER DE POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLÈNE D'ACIDE ISOCYANIQUE	9016-87-9	0,05	0,1	sensibilisant respiratoire
AQUA	7732-15-5			Il n'y a pas de limites
NOIR DE CARBONE (CI 77266)	1333-86-4	3,5	7,0	Ne produit pas de poussière (moule lié)

PEL = Limite d'Exposition Admissible, NPK-P = Concentration maximale admissible

8.2. Limitation de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurez-vous d'une ventilation adéquate, en particulier lors de la manipulation de grandes quantités ou dans un espace clos. Utilisez l'extraction locale ou la ventilation générale. Empêchez les fumées de s'accumuler. Il est recommandé de maintenir l'humidité relative au-dessus de 50 % pour favoriser la polymérisation des vapeurs et réduire leur concentration. Fournir une protection ESD.

Protection des yeux/visage

Portez des lunettes de sécurité ou un écran de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Portez des gants de protection adaptés aux produits chimiques (par exemple en nitrile). Le temps de passage et le type de gants approprié dépendent des conditions spécifiques d'utilisation.

Protection de la peau

Portez des vêtements de protection à manches longues. Enlevez immédiatement les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de dépassement des limites d'exposition, utiliser un respirateur muni d'un filtre à vapeur anti-organique (par exemple de type A). Pour une exposition de courte durée, un demi-masque avec un filtre A1 peut également être utilisé. En cas d'exposition aux isocyanates, l'utilisation d'un respirateur avec un filtre A-P2 ou un type combiné (A-B-E-K-P3) est recommandée.

Risques thermiques

Le produit n'est pas utilisé à des températures élevées, mais il peut émettre des fumées irritantes lorsqu'il est chauffé. Prenez des précautions lorsque vous travaillez.

8.3. Limitation de l'exposition à l'environnement

Évitez les fuites dans les égouts, le sol et les cours d'eau. Assurer la manipulation et l'élimination sécuritaires des résidus de produit conformément à l'article 13. En cas de fuite importante, informez les autorités compétentes en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriété	Description
État de la matière	Liquide
Couleur	Noir
Puanteur	Typique de l'adhésif cyanoacrylate
Seuil d'odeur	Non spécifié
pH	Sans objet (mélange non aqueux)
Point de fusion / congélation	Non spécifié
Point d'ébullition de départ et plage d'ébullition	> 150 °C
Point d'éclair	Environ 87 °C
Taux d'évaporation	Non spécifié
Combustibilité	Liquide inflammable, classe 3 (selon CLP : Flam. Liq. 3)
Limites d'explosivité	Inférieur : env. 2,0 % vol. / Supérieur : env. 12,5 % vol. (estimation)
Pression de vapeur	<0,2 mmHg à 25 °C
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative	env. 1,1 g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Il peut réagir partiellement avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Estimé comme faible sur la base de la polarité des composants.
Température d'auto-inflammation	Non spécifié
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	2 à 3 mPa·s à 25 °C (selon la composition et la température)
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif
Propriétés oxydantes	Non considéré comme un agent oxydant

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit peut réagir avec de l'eau, des alcools, des alcalis et d'autres substances contenant de l'hydrogène actif. Cette réaction est exothermique et conduit à une polymérisation rapide.

10.2 Stabilité chimique

Dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées, le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact de l'eau, des alcools ou des alcalis, une polymérisation rapide se produit, qui peut s'accompagner d'un dégagement de chaleur. La polymérisation peut être turbulente si la réaction n'est pas contrôlée.

10.4 Conditions à éviter

- Exposition directe au soleil
- Températures élevées
- Humidité
- Ventilation insuffisante
- Décharge électrostatique

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes, alcools, eau, amines, agents oxydants, hydroxydes métalliques.

10.6. Produits de dégradation dangereux

Lorsqu'ils sont chauffés ou brûlés, des fumées irritantes ou toxiques telles que le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) peuvent être produites. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, y compris les fumées contenant des isocyanates, qui peuvent être sensibilisantes si elles sont inhalées.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, le mélange n'est pas classé comme toxique aiguë selon les critères CLP. Cependant, le mélange contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes temporaires sur la santé lorsqu'elles sont fortement exposées.

DL50 pour les principaux ingrédients (oral, rat) :

- Ethyl-2-cyanoacrylate : > 5 000 mg/kg
- Ethyl-2-cyanoacrylate : > 5 000 mg/kg (estimation)
- Polyméthacrylate de méthyle : > 8 000 mg/kg
- Noir de carbone : > 8 000 mg/kg
- Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène (MDI) : > 2 000 mg/kg (inhalation – rat)

L'inhalation des vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des poumons. Les personnes sensibles peuvent ressentir des quintes de toux ou des difficultés à respirer à des concentrations plus élevées.

b) Corrosion/irritation cutanée

Le mélange contient des substances classées comme irritantes cutanées, en particulier l'éthyl-2-cyanoacrylate et l'anhydride phtalique. Une irritation légère à modérée, y compris une rougeur, une brûlure ou un tiraillement de la peau, peut survenir au contact de la peau.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lorsqu'il est en contact avec les yeux, le mélange peut provoquer une irritation sévère, des rougeurs, des larmoiements et des douleurs. Le principal effet irritant est associé aux cyanoacrylates, qui réagissent avec l'humidité des yeux et peuvent provoquer une adhérence temporaire des cils ou des paupières.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le mélange contient des ingrédients qui peuvent provoquer une réaction allergique, en particulier chez les personnes sensibles. Le composant isocyanate (MDI) est un sensibilisant respiratoire connu et peut provoquer des symptômes tels que la toux, l'essoufflement ou des problèmes d'asthme.

Un contact cutané ou l'inhalation répétée ou prolongée de vapeurs peut provoquer une réaction allergique.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas considérés comme mutagènes.

f) Cancérogénicité

La quantité de noir de carbone présente est bien inférieure à la limite de classification et est sous forme liée. Il n'y a aucun risque de cancérogénicité dans des conditions normales d'utilisation. Le composant isocyanate (MDI) n'est pas classé comme cancérogène aux concentrations utilisées dans ce mélange.

g) Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas considérés comme toxiques pour la reproduction.

h) Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Classification : H335 – Peut provoquer une irritation respiratoire.

i) Toxicité pour certains organes cibles — exposition répétée.

Il n'y a pas d'effets négatifs connus avec une utilisation normale.

j) Danger par aspiration

Des irritations peuvent survenir avec de fortes concentrations de vapeurs dans les zones mal ventilées.

Les cyanoacrylates polymérisent au contact de l'humidité, ce qui réduit leur volatilité et donc le risque d'exposition.

Les calculs d'exposition systémique et les valeurs MOS pour tous les ingrédients dépassent la limite de sécurité de 100, de sorte que le mélange est considéré comme sûr dans des conditions normales d'utilisation.

Chez les personnes sensibles, même une faible exposition aux fumées peut entraîner des difficultés respiratoires ou de la toux, notamment en raison de la teneur en isocyanates.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement aquatique.

Certains constituants (p. ex. DMD) peuvent être toxiques pour la vie aquatique à des concentrations élevées, mais le risque n'est pas prévu dans les quantités présentes dans ce mélange.

Le mélange ne contient pas de substances présentant une toxicité aiguë ou chronique élevée pour la vie aquatique à des concentrations qui conduiraient à être classées comme dangereuses pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'éthyl-2-cyanoacrylate est une substance qui polymérise rapidement et qui n'est pas facilement biodégradable sous sa forme active. Après polymérisation, il est considéré comme chimiquement stable et inerte.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation ne devrait pas se faire en raison de la polymérisation rapide et de la faible solubilité dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

Faible mobilité dans le sol en raison de la réaction rapide avec l'humidité et de la tendance à la polymérisation.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substances qui seraient classées comme PBT (persistantes, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulables).

12.6 Autres effets indésirables

Lorsqu'il est utilisé et éliminé correctement, le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement.

Évitez de les rejeter dans l'environnement et les cours d'eau.

SECTION 13 : Instructions de retrait

13.1 Méthodes de gestion des déchets

Manipulation du mélange :

Les résidus de colle et les emballages contaminés doivent être éliminés avec les **déchets dangereux** conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ne pas verser dans les égouts ou dans l'environnement.

Après une polymérisation complète (durcissement), le risque d'exposition à des substances volatiles est considérablement réduit, mais les déchets doivent toujours être remis à une personne autorisée pour élimination.

Code des déchets selon le décret n° 8/2021 Coll. (catalogue des déchets) :

08 04 09 – *Déchets d'adhésifs et de produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses*

Manutention des emballages :

Les emballages contenant des résidus de produits doivent également être traités comme **des déchets dangereux**. Les emballages propres et complètement vidés peuvent être éliminés conformément à la réglementation normale en matière de déchets, selon les instructions des autorités locales. Le produit contient des substances sensibilisantes (par exemple des MDI) qui doivent être manipulées avec le soin approprié, même lors de l'élimination des résidus.

Recommandation:

- Faites appel à des entreprises de gestion des déchets autorisées.

- Lors de la manipulation de déchets, respectez les mesures de protection spécifiées aux sections 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

- **Par voie aérienne (IATA) :** UN 3334
- **Transport routier (ADR) :** Non soumis à la classification de danger

14.2 Nom ONU approprié de l'envoi

- **IATA :** Liquide réglementé par l'aviation, n.s.a. (Ethyl-2-cyanoacrylate)
- **ADR :** Le produit n'est pas dangereux pour le transport d'un volume allant jusqu'à 500 ml

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **IATA :** Classe 9
- **ADR :** pas dangereux

14.4 Groupe d'emballage

- **IATA :** Groupe d'emballage II
- **ADR :** Non pertinent

14.5 Dangers environnementaux

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Évitez l'exposition à des températures élevées. Conserver dans un récipient en plastique hermétiquement fermé.

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC

Ne s'applique pas à ce type de produit.

SECTION 15 : Information sur la législation

15.1. Réglementations/législations spécifiques relatives à la matière ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité a été compilée conformément aux exigences de l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Réglementation applicable au produit :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Règlement (CE) 2017/542

Le produit est destiné à un usage professionnel uniquement.

La classification a été effectuée en fonction des données disponibles et de la législation applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16 : Renseignements supplémentaires

Sources des données :

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à l'annexe II du **règlement (UE) 2020/878 de la Commission** modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), sur la base des données fournies par le fabricant et des informations disponibles dans la base de données de l'ECHA (echa.europa.eu).

Déclaration:

Les données fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur le meilleur de nos connaissances et de notre expérience à la date de délivrance. Le produit doit être utilisé conformément à l'usage recommandé et dans des conditions qui minimisent les risques pour la santé et l'environnement. Le présent document ne remplace pas une formation technique ou une formation professionnelle dans le domaine de l'utilisation de produits chimiques.

